



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juin à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du neuf juin deux mille vingt-deux, sous la présidence de Monsieur le Maire

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Mesdames Dorianne DUBOCQUET, Maïté BRUYNOOGHE, Jennifer DELTOMBE, Conseillères Municipales, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjoint au Maire, la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M Michel BRAME donne procuration à Monsieur le Maire

Mme Hélène SAISON donne procuration à Madame Murielle DELEZOIDE

Mme Maïté BRUYNOOGHE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du cinq avril deux mil vingt-deux propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales : à l'unanimité le compte-rendu du cinq avril deux mil vingt-deux est adopté à l'unanimité.

Les membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quarante minutes

Délibération 22 06 69

CHAPITRE DE LA HEM

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la dissolution de la Communauté de Communes de la Région de la Vallée de la Hem, il avait été décidé que le stockage des chapiteaux reste sur la commune de Bonningues les Ardes et qu'un montant au titre d'une subvention soit versée annuellement par les communes adhérentes.

Pour 2020, il demande d'octroyer une subvention aux Chapiteaux de la Hem pour un montant de 150.00 €.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention annuelle durant toute la durée du mandat. Une information sur le montant sera donnée lors des conseils municipaux

Le Conseil ou l'exposé et à l'UNANIMITÉ des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à verser 150.00 € de subvention à l'association « les chapiteaux de la Hem »

AUTORISE Monsieur le Maire à verser la subvention annuelle pendant toute la durée du mandat

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le vingt-huit juin deux mille deux

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le vingt-huit juin deux mille deux

Pour extrait certifié conforme

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 1 JUL. 2022



Jean-Michel BOUHIN

LE MAIRE